

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [genevieve cournoyer](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2705a6e0f23b08b033f6abea>

Date d'obtention : 2021-06-02 14:38:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que seul les personnes ayant suivi la formation peuvent utiliser la trousse.

Qu'il est très important de ne jamais regarder, ni chercher à voir les images/vidéos.

Rencontrer les jeunes impliqués individuellement.

L'importance d'agir rapidement et en collaboration avec le service de police de la région.

Suivre la procédure de la trousse étape par étape.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais où aller ou "m'enligner" et quoi suivre dans un cas de sextage.

En cas de questionnements je suivrai l'aide mémoire dans la trousse qui est très complète et facile à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

confidentialité

écoute

faire le questionnaire sans le teinté d'opinion et/ou de jugement

suivre les étapes de la trousse pour ne pas nuire à la suite